L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 9 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière pour une petite famille. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No. 356 rue Marais, encoignure Columbus. 9mars—

ON demande une bonne cuisinière blanche, pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adresser à la grocerie coin Royale et Douane. 9 mars—1t

A VENDRE

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Ehrhard Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—3f

A VENDRE—Pour cause de mauvaise santé, une grocerie et café faisant de bonnes affaires. S'adresser No 111, coin Franklin et Perdido. 2 mars—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Martha Ann Wycoff, femme décédée de Charles E. Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,608—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles E. Nash, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8mars—8 12 17

Succession de F. W. Dillc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,151—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Ueber et John U. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
3mars—3 8 12

Succession de James L. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,618—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lizzie M. Morrison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 mars—6 11 15

Succession de Giovanni Messina.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,737—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Desposito, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 15

Succession de Mary Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,707—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Thos Dunne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 mars—6 11 15

Succession de Engle Bart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,333—Division E. Attendu que Oscar Bart a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Engle Bart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5mars—5 9 13

Succession de Ann Cusack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,620—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Rév. P. F. Allen exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 mars—4 9 13

Edward Pilsbury's Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,644—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte présenté par John W. Black, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26 30—mars

Succession de Louis Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1[illegible],295—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacques Vidou exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2mars—2 6 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel G. Kreeger vs. Ses Créanciers No 20,199—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel G. Kreeger soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville le LUNDI, 21me jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que Armand Pilié avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15fév—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs. Ses Créanciers—No. 19,428—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de James Lewis, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr. notaire en cette ville, LUNDI le 21me jour du mois de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés immobilières et autres biens remis par le dit insolvable.

Nouvelle Orléans, 3 mars 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4 mars—

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Ecoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes de faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude ? A vous sincèrement,
MRS. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites ; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000. La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE C.

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ordinaires sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

D. Negrotto, Jr., vs. Christ. Nungesser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,137—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, Washington, Sixième et St. Patrick, désigné comme ilet No. 283, la dite portion de terre étant une grande partie du lot originalement numéro trente et un dans l'ilet le plus près de la rue Washington; la dite portion de terre en lot numéro trente-et-un mesure vingt-sept pieds, six pouces de face à la rue St. Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds acquis par le défendeur de Orloff Lake, par acte passé pardevant Joseph H. Spearing, notaire, le 12 janvier 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mars—9,16,23,30—3,4,5,6,7,8,9avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

William McNamara vs Mme Margarette Guérin, exécutrice d'Edmond Meehan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'ilet numéro quatre, sur un plan original fait par le voyer de ville, le quatorzième jour de mai 1831, déposé à l'étude de feu Carlisle Pollock, notaire en cette ville, le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs-Elysées Villeré (anciennement Girod) Robertson (anciennement Saint-Jean-Baptiste) et Marigny; le dit lot mesure au pied anglais, quarante pieds de face aux Champs-Elysées, entre Villeré et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze, et dans le fond par le lot numéro dix-huit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Braun, épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Gernon, notaire en cette ville, en date du 26ème jour d'octobre A. D. 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8,15,22,29—avril 5,9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 mars, 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Napoléon et Solomon, désignés comme lots numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit:

Les lots numéros 14, 15 et 16, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal. Le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur, et le lot No 18 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilie, daté le 15 décembre 1849, et déposé au bureau de R. J. Ker, notaire public ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.

2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros cinq et six, dans l'ilet numéro trente-neuf qui est borné par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoléon, ayant chacun, en mesure anglaise, vingt six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur, d'après un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ex notaire en cette ville, le vingt-six avril 1867. Le dit ilet étant connu ou désigné comme ilet No 784 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16fév—16 23—2 9 16 22mars

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.—Mme Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nikoll vs ses créanciers—No 20,367. Division D—Ordre de Cour—La cession des biens de la pétitionnaire, Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nikoll est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros notaire en cette ville, le 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un ou plusieurs syndics et que d'ici l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,090—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Maybey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers du dit insolvable et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui ont trait et soient conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents desdits insolvables.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
8 fév—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Geier Bros vs leurs créanciers — No 20,382 — Division — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire de la raison sociale de Geier Brothers composée de Joseph Geier et Jacob Geier, Jr. de cette ville soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq. notaire en cette ville, SAMEDI le 9ème jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que James Dowling, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 30j

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,310—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 mars—2,6,11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Capuano vs Ses Créanciers—20,310—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Luigi Capuano soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 15ème jour de mars, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 1er mars, 1887.
Signé A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20,329, division C — Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résident de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires, contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. Richters vs ses Créanciers—No 20,395—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, Peter Richters, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, le MARDI, 22ème jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 10 j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un établissement d'imprimerie et de publication.

Coffre-fort, Meubles de Bureau, divers, etc., au No 80 rue de Chartres.

Joseph Brandner, Agt, vs Creole Printing and Publishing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,269.—En vertu d'un ordre de vente daté le 8 mars 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux No 80 rue de Chartres, le JEUDI, 10 mars 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tout le contenu des dits lieux, se composant d'un grand lot de caractères assortis, matériaux et outils d'imprimeurs, étagères pour papier, une machine à éprouve, un coupe-interligne, un rouleau à encre, galées, un coffre-fort; aussi un lot de meubles de bureau de valeur, bibliothèque, divers, etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars—9,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehman & Co., vs Bernard S. Forcheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,969—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Cinq trente deuxièmes, (5 32) de trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Live Oak ou Constance, Philippe et Prestres, désignés comme lots A et B, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 1er mai 1851, et déposé comme plan No 5, dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rothhaas, en date du dix huitième jour de mars, 1836, et déposé dans les archives de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11. Les dits lots A et B se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot H, mesure 36 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—2,9,16,23,30—2av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif civil de la propriété de valeur connue comme le KENTUCKY COTTON PRESS,

Ensemble avec une machine à compresser le coton, chaudières, etc., dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St-Thomas et Terpsichore, ainsi que ce morceau de terre de valeur connue comme le

ANCHOR COTTON YARD,

Dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thomas, Ste-Thérèse et Bellechasse.

A crédit.

Dans l'affaire de

H. H. Hall et J. D. Hill, exécuteurs testamentaires, etc., vs. Keenan et Slawson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,263—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le "Kentucky Cotton Press", incluant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., qui s'y trouvent attachés, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St-Thomas et Terpsichore, et mesurant à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Terpsichore, à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue St Thomas et à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Bellechasse.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le "Anchor Cotton Yard," et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St Thérèse, St Thomas et Bellechasse et mesurant cent soixante pieds huit pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de trois cent trente et de face à la rue Bellechasse, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Thérèse, s'étendant à la rue St Thomas sur laquelle elle a une face de cent soixante pieds huit pouces.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par les défendeurs de feu John Andrews, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr., le 29 mars 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre d'une somme de vingt mille dollars ($20,000) chacun, faits et souscrits par les défendeurs, conjointement et in solido, à leur propre ordre et par eux endossés datés à la Nouvelle-Orléans le 29 mars 1883, et payables en monnaie des Etats Unis, à la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle Orléans, en cette ville, les premiers jours de janvier, 1888 et 1889 respectivement après date,—avec intérêt, à partir et après leur maturité, s'ils ne sont pas payés, au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et le dit intérêt payable semi-annuellement les premiers jours de juillet et de janvier fixés en chaque année.

L'acquéreur assumera aussi le paiement de six billets portant intérêt ou coupons, tous souscrits par les dits défendeurs conjointement et in solido, à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans le 29 mars 1883, payables en monnaie des Etats Unis à la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle Orléans, en cette ville, comme suit:

Deux sont marqués respectivement A et B, et sont de huit cents piastres ($800) chacun échéant le 1er juillet 1887 sans jours de grâce.

Deux sont marqués respectivement A et B et sont de huit cents dollars ($800) chacun, échéant le 1er janvier 1888 sans jours de grâce.

Un de huit cents dollars ($800) échéant le 1er juillet 1888 sans jours de grâce et un de huit cents dollars ($800) échéant le 1er janvier 1889 sans jours de grâce.

Tous ces billets et coupons à intérêt sont garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété ci-dessus décrite conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 29 mars 1883.

L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente relativement aux honoraires d'avocats, assurances, non-aliénation, etc.

2° L'acquéreur paiera comptant une somme suffisante pour payer la réclamation des demandeurs, à savoir: la somme de trente-deux mille cinq cents dollars ($32,500) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 29 mars 1883, sujet à un crédit de trois mille dollars $3000 payés le 4 novembre 1885, et à un crédit de trois mille dollars ($3000) payé le 24 décembre 1885, ensemble avec un intérêt de 5 pour cent sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraire d'avocat, aussi bien que les frais du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dus sur la dite propriété.

3° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre pour la somme de seize mille deux cent cinquante dollars ($16,250) souscrit par les défendeurs conjointement et in solido à leur ordre et par eux endossé daté du 29 mars 1883 et payable le 1er août 1887 et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la souscription jusqu'à parfait paiement—garanti par hypothèque et lien du vendeur (cependant les deux billets et les six coupons intérêt décrits en premier lieu dans ces conditions, ayant précédence) conformément à un acte passé pardevant André Hero jne, notaire le 29 mars 1883. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente, etc.

4° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux.

Et, si après que les deux billets et six coupons intérêt précédemment décrits ont été assumés—la différence du prix d'adjudication n'était pas suffisante pour couvrir les différentes sommes mentionnées dans les 2ème et 3ème stipulations des conditions de la vente, alors après l'assomption des dits deux billets et six coupons-intérêt et du paiement au comptant des frais du procès et de la vente et des honoraires d'avocats ainsi que des taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété—le reste du prix d'adjudication doit être réparti proportionnellement au pro rata entre le montant de la réclamation des demandeurs (ainsi que décrits en second lieu dans les dites conditions) et le montant du billet à assumer (ainsi que décrit en troisième lieu dans les dites conditions), l'acquéreur devant payer comptant la somme au pro rata s'ajoutant à la réclamation des demandeurs et garder en sa possession la somme au pro rata échéant au dit billet troisièmement décrit—assumant le paiement dudit billet jusqu'à concurrence du dit pro rata lui revenant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mars—8,15,22,29—avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil.

Un magnifique coffre fort en fer, meubles de bureau, bijouterie, etc.

Frances E. Gasquet vs. Here Kousah.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,021—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 19 mars 1887, à 10 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 54 rue St. Charles, un grand coffre-fort en fer à quatre portes (de Holliday), un lot de meubles de bureau, vitrines, comptoirs, étagères, ainsi qu'un lot de bijouterie, couteaux, fourchettes, cuillères, lunettes et autres objets conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7mars—7,11,16,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline K. Sproule, née Masson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,453—En vertu d'un ordre de vente daté 23 février 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 12 mars 1887, à 10.30 A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne entre Royale et Chartres, dans le second district de cette ville, une pendule, un pot en argent, deux chromos.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1 8 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété RUE DAUPHINE,

Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Branner, épouse de Henry Luhring.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,060.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887, pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Montégut, Clouet et Royale, mesurant 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue par le numéro municipal 690 rue Dauphine, ayant 4 chambres, bâtisses dans le fond attenantes à la maison, ayant 4 chambres, cuve, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste en un crédit de 1 et 2 ans, avec billets d'acquéreur datés du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ou une portion, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assurera la propriété et transférera la police au porteur des dits billets, il assumera le paiement de toutes les taxes dues durant l'année courante, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt à l'acquéreur de 10 pour cent, au moment de l'adjudication, sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5mars—5 12 19 26 av2 9

Propriété rue Mandeville.

Succession de M. et Mme J. B. Laine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale,—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mars 1887 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Moreau et Casacalvo, mesurant 40 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur irrégulière l'extrême profondeur pour une partie seulement est de 120 pieds, faisant une partie du lot désigné comme numéro 103 sur le plan original du faubourg Marigny.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 12,19,26—avril 2,9.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente continuée ce jour.

Succession de Henri Billard

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Division D—No. 19,693.

PAR E. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No. 40 rue Royale—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'honorable N. H. Rightor, juge, en date du 24 février 1887, je procéderai à la vente MERCREDI 9 mars 1887, sur les lieux, encoignure des rues Bienville et Chartres, dans le Deuxième District, à 10.30 A. M.

De tout le Stock contenu dans ledit magasin,

comprenant MARCHANDISES DE FANTAISIE (principalement d'importation française), LIVRES, PAPETERIE, PAPIERS PEINTS, INSTALLATIONS, et un lot de comptoirs ou vente d'après un inventaire enregistré.

Aussi un vaste assortiment de livres d'école français, de livres de Médecine, de Droit, de Littérature, de Voyages d'Art, de Fiction, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5mars—[illegible]

PAR J. V. GOURDAIN.

Une résidence en briques à un étage, couverte en ardoises, dans le Deuxième District, No. 86 rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourbon.

PAR J. V. GOURDAIN encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Dauphine, Toulouse et Bourbon mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 91 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent cette maison résidence en briques couverte en ardoises ayant quatre chambres, un cabinet et galerie dans le fond. Dans la cour une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises ayant deux chambres au rez de chaussée et chambres à l'étage supérieur, chambres à laver, cuve, lieux d'aisance installation de gaz dans toute la bâtisse de la façade.

CONDITIONS—Une moitié comptant le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 12 19

PAR LE CONSTABLE.

P. Mahoney contre John Silvin.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 8,721—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 mars 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts d'une réclamation d'un procès intitulé "John Silvin vs P. Mahoney, No 8907" du docket de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et aussi (8) huit morceaux de bois 3x10 situés dans un terrain rue Enghein, entre les rues Royale et Chartres, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 mars—9 15 19

Pfister & McKey vs Charles Le Breton.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 12,268—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
8mars—8 13 19

Hugh Flynn vs. O. V. Greenw.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. No 11,315.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 15 mars 1887, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5mars—5,8,15

Etat de la Louisiane vs M. et Mme Sam Randers.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 6134—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 15 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu d'un restaurant, "bar room," comptoir, vitrine, tables, chaises, liqueurs, vins, vaisselles, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 mars—5 8 15

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 9,199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, LUNDI, 21 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 343, borné par les rues Howard, Lafayette, Liberté et Poydras, et désigné par No 1, sur un plan dressé par W. L. Atkinson, le 15 mars, 1841, et désigné comme plan No 58, dans le livre de plans de feu J. B. Marks, notaire; le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de 107 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur conformément à un acte passé pardevant A. J. Ker, notaire, le 7 juillet, 1886.

Conditions, comptant.
J. O. LANDRY, Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
8fév—19—mars 5,20

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

PROPRIETE DE VALEUR.

Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St Jean, un ilet de la gare du Orleans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dennies, Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, avec consentement des héritiers de feu John Dennies, tous d'âge, pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan:

1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le "Faubourg Pontchartrain," dans l'ilet No 1559 borné par les rues Grande Route St. Jean, Lepage, Cinquième (ou Dupré) et Sixième (ou White), désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean, sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent:

Un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, avec une bâtisse en briques à deux étages au fond, toit en ardoises, contenant en tout quelques 8 ou 10 chambres larges, aérées et confortables, galerie derrière, cour pavée, aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citernes, puits etc.

2° **Deux terrains de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus, et contigus au lot No 10; lesquels lots sont désignés par les lettres "A" et "B" et mesurent chaque, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St. Jean, sur une profondeur d'environ 124 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

3° **Onze terrains de valeur,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Jean dans le même district et ilet No 1527 que toutes les propriétés décrites ci-dessus, désignées par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre, ils mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Corderie", des lots 1 à 10.

4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 3 désignés par les Nos 1 et 2, qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage, sur des profondeurs d'à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.

5° **Quatre terrains de valeur** dans le même District et ilet (anciennement connu comme ilet No 32) sur le plan original, autrement connu comme "La Corderie" désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit, à savoir: Nos 3 et 4 faisant face chacun à peu près 38 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré, sur une profondeur d'à peu près 167 pieds, et les lots Nos 5 et 6 faisant face chacun à peu près 10 pieds à la rue Sixième ou White, sur une profondeur moyenne d'à peu près 179 pieds, et connus comme "La Corderie" ou "old Rope Walk".

6° **Huit terrains de valeur** dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus étant dans l'ilet original No 15, maintenant le No 1528, bornés par la Grande Route St Jean, les rues Lepage, Sixième ou White et Septième, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 forme le coin des rues Lepage et Sixième, et mesure à peu près 39 pieds de face à la rue Lepage, sur une profondeur et face à la rue Sixième de 93 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 2 à 8 inclusivement mesurent chacun à peu près 33 pieds de face à la rue Sixième ou White, sur des profondeurs variant de à peu près 178 à 215 pieds, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 2 février 1887, qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière, à un ilet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orleans R. R. Co., à deux ilets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvignaud couverte d'arbres fruitiers de valeur, etc. et bien cultivée, de premier ordre comme Jardin et ferme, mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété commode, laquelle peut être inspectée à tout moment quelconque, par ceux qui le désirent en obtenant une carte de l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets-coupons à la satisfaction des parties intéressées, 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en plus des prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
27fév—27—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur

Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "A", un daté du 14 février 1887 et l'autre, un ordre amendé daté le 18 février 1887. Dossier de la Cour No 19,365, pour le compte de la succession de Alfred Shaw décédé il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur de forme triangulaire situé dans le Quatrième District dans l'ilet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water et Front, Joséphine et Adèle ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné comme lot No 1 mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas 73 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur à travers l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces à l'extrémité de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle.

Etant la même propriété acquise par l'entremise de Wurzburger, Wade et autres d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.

Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise** et servant comme résidence pour plusieurs locataires, avec citernes, etc., et rapportant $16 par mois.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.

Acte de vente pardevant F. B. Earhart, notaire aux frais de l'acquéreur.
27 fév—mars 6 13 20 27 avril 2

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse, —JEUDI, 10 mars 1887, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Salcedo et Dumaine la vacherie de M. Jean Lavie dont il se défait pour changement d'affaires, comprenant—

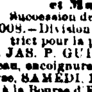

12 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler; 1 taureau; 1 bonne jument, 1 charrette à lait et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant; et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
8mars—

Maison en briques de valeur à deux étages et rez-de-chaussée sur la rue North Peters, autrefois rue de la Levée, entre les rues Espagne et Mandeville.

Succession de Charles Hickey.

No 20,008.—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 12 mars 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1887, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues North Peters, ci-devant Levée, Espagne, Decatur, ci-devant Victoire, et Mandeville étant la plus près de la rue Espagne des deux propriétés acquises par Charles Hickey des héritiers de George Eustis, par acte passé par N. Soulé, ci-devant notaire public, le 22 décembre 1859.

Lequel lot est désigné par le No. 2 sur un croquis de plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 5 février 1887, et mesurant 21 pieds 9 pouces de face sur la rue North Peters, ci-devant le chemin public ou rue de la Levée, sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à deux étages et rez de chaussée, lequel est occupé comme un café et plusieurs chambres au-dessus, cuisine, écurie, etc., etc., loué $20 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet de l'acheteur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale sur la dite propriété. 5 pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être maintenues assurées et toutes les clauses d'usage. Les taxes de 1887 devront être assumées par l'acheteur en sus du prix d'achat.

Dix pour cent devront être payé au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 fév—9 12 19 26—mars 5 12

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chapeaux, Casquettes, Ombrelles, Cannes, Fixtures, Bail non-expiré, etc., le contenu du magasin connu sous le nom de "ORPHAN HAT STORE."

Dans l'affaire de Emile Larousaini vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 20,284.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 19 mars 1887 à 11 heures du matin, sur les lieux sous l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 mars 1887, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du dit magasin comprenant chapeaux, casquettes, ombrelles, cannes, vitrines, comptoirs, miroirs, chandeliers et des comptes courants. Aussi le terme non échu d'un bail, savoir: pour les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre étant payés. Les mois d'avril, mai et juin dûs au taux de $90 par mois conformément à un bail en litige No 20,270, Division A, C, D, C, intitulée compagnie de l'hôtel St-Charles contre E. Larousaini. Le tout d'après un bilan enregistré.

Conditions—Comptant.
9mars—9, 14, 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE.

Coin Constance et de l'Avenue Peters,

En face de l'Asile Poydras.

Succession de Mme Louisa Bossen, femme décédée de Wm. Cannon.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 3 mars 1887, Dossier No 16,634, dans l'affaire de la succession de Mme Louise Bossen, femme par un premier mariage de Wm Vanderbrook, décédé, et par un second mariage de William Cannon, il sera vendu à l'encan:

Le joli cottage en bois, formant le coin sud est de l'Avenue Peters et de la rue Constance, ilet No 187 ou "B" 6me District de cette ville, ayant 6 chambres, un hangar, lieux d'aisance, etc. et 2 citernes en bon état, et valant environ $15 ou $20 par mois.

Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan à l'endroit de la vente.

La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est véritablement une charmante petite maison.

Conditions.—Une moitié comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 o/o d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 o/o payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Reusch, esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—6, 13, 20, 27, avril 3, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée

Dans les

Premier et Quatrième districts.

La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN, Coin des rues Jackson et Camp.

Aussi rue Julia et contigue au moulin à riz de ERNST;

Et rue Notre-Dame, derrière les propriétés ci-dessus.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 18,707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886, dossier No 18,707, dans l'affaire de la Succession de Mme Mary Connolly, femme de John Mitchell, tous deux décédés pour un partage d'intérêts entre les héritiers tous d'âge et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan.

Quatrième district.—Coin des rues Jackson et Camp.

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chestnut, formant le coin des rues Camp et Jackson et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur 125 pieds de profondeur et face à la rue du Camp mesure américaine et entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une **résidence en briques à deux étages solidement bâtie avec toit en ardoises,** connue comme le No 202 rue Jackson, ayant un large corridor au centre aux deux étages, quelque douze chambres ou plus, citerne, etc., avec gaz et installation partout.

2° **Premier District, rue Julie.** Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magazine et Tchoupitoulas, adjacent au Moulin à riz de Ernst à l'Ouest et mesurant 60 pieds 6 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, mesure française.

Les améliorations comprennent une **bâtisse en briques à trois étages avec toit en ardoises** ayant quelques dix huit chambres ou plus, ainsi deux maisons en bois servant comme grocerie et résidences, hangars etc., et connues comme les Nos. 101, 103 et 105 rue Julie.

Sur la rue Notre-Dame.

3° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la dernière propriété décrite ci-dessus et dans le fond et derrière et contigue à celle ci désigné comme le No 13, et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et adjacent au moulin à riz Foerster.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages et demi avec toit en ardoise connue comme le No 94 rue Notre Dame et ayant un corridor en haut et en bas et quelque dix chambres en tout, citernes, lieux d'aisance, etc.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins, et sont d'après les plans dressés par MM Williams & Patton architectes et arpenteurs lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

CONDITIONS ET TERMES—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets à crédit seront divisés en coupons si cela est nécessaire pour un règlement entre les héritiers, et un dépôt comptant de 10 pour cent qui sera fait sur les lieux de la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq. notaire, aux frais des divers acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en outre de leurs adjudications.
20fév—20,27 fév—6,13,20,26 mars

Propriété de valeur vacante,

COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE.

H. M. Hyams et als. vs. B. M. Hayes, tuteur, et als.

Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans.

A UN LONG CREDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 2d avril 1887, à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu de, et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division C, rendu le 14 février 1887 et signé le 18 février 1887 dossier No 19,252 dans l'affaire de Henry M. Hyams et als vs Bernard M. Hayes et als, à un long crédit il sera vendu à l'encan—

DEUXIEME DISTRICT.

Coin des rues Canal et Claiborne.

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny et formant le coin des rues Canal et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2, 3, 27 et 28, qui sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal sur 104 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne, et contigu au lot No 28 du côté le plus rapproché de la rue Derbigny.

Les lots Nos 27 et 28, mesurent chacun 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 4 lignes. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus aux lots ci-dessus dans le fond et mesurent chacun 26 pieds, 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, d'après un plan dressé par MM Williams & Patton, architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente, chaque terrain sera vendu séparément.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons à la satisfaction des parties intéressées, s'il est requis; un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux, et les acheteurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de leurs adjudications.

Actes de vente pardevant John G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 fév—20,27—mars 6,13,20 26

PAR MATHER & HOMES,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Dossier No. 19,413.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887 et signé le 10 février 1887, par l'Hon. Juge F. A. Monroe, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19,413, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 23 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 2ème jour de janvier 1829, et mesurant, au pied français, conformément au dit acte, cinquante-trois pieds deux pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent quatre-vingt-un pieds et trois pouces et demi sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, soixante quatorze pieds et un pouce de largeur dans le fond, séparé par les lots 13 et 15, et [illegible] pieds sur l'autre ligne.

Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure, au pied américain, 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté près la rue Calliope et 181 pieds 10 pouces sur le côté près la rue Delord; et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins; le dit plan est daté du 28 décembre 1885, est maintenant déposé à l'emplacement de la vente. Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.

Conditions—Comptant en billets des Etats Unis. Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant James Zacharie Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur, lui assumant les taxes dues en 1887.
16 fév—16,23—mars 3,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers, literie, matelats, tapis, nattes, etc.

Succession de Rachel R. Goldsmith.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,170.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—JEUDI, 17 mars 1887, à 10 heures et demie a. m., au local No 154 rue Carondelet, entre Girod et Lafayette, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 3 mars 1887, pour le compte de la succession de Rachel R. Goldsmith, décédée, à l'encan, il sera vendu tous les meubles de maison et effets mobiliers que contient la dite résidence conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la cour ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.
6mars—à date.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Meubles de maison, etc.

Succession de Theresa Starr.

No 20018—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI, le 15 mars 1887, à 11 heures A. M., à la résidence No 338 rue des Remparts encoignure Calliope, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887, savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Conditions—Comptant.
4 mars—4,12,15.

Terrain de valeur rue Rousseau.

Succession de Daniel O. Regan.

No 17,931—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — le SAMEDI 19 mars 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, daté le 8 février 1887, il sera vendu.

Un terrain rue Rousseau dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine et Fulton, mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Taxes dues en 1887 seront assumées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Dalton, notaire. Dix pour cent exigé à la vente.
12fév—12 26 mars 5 12 19

Propriété de valeur Près de l'Eglise St-Alphonse.

Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Joséphine et Laurel.

Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

Interdiction d'Anthony Faecher.

No 19,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'encan:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 4ème district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber, en date du 3 février 1836, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 116 pieds, le lot No 26 forme l'encoignure des rues Laurel et Joséphine et mesure 29 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci-dessus décrites qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour, en date du 3 février 1887 et le reste des cinq sixièmes indivis sera vendu avec l'intérêt ci-dessus de l'interdit au même temps et du consentement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir de la date des billets jusqu'au paiement final, les dits billets doivent être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec l'assurance et les honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant T. D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent seront requis au moment de la vente.
6fév—6 19 26 mars 5 12

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

"MASTER'S SALE."

Cour de Circuit des Etats-Unis. District Est de la Louisiane.

VENTE IMPORTANTE

—DE—

Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nlle-Orleans.

Appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.

Vingt ilets et parties d'ilets de valeur faisant partie des portions de terre bien connues Blanc et St. John, subdivisées en 282 terrains sur la rue Broad et le Bayou St-Jean près de la, tous à proximité des **chemins de fer urbains,** [illegible] comme spéculation et bien adaptées pour jardinage ou vacherie.

A un long crédit, 6 pour cent d'intérêt seulement.

Conformément aux décrets rendus par l'Hon Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième Circuit et District Est de la Louisiane le 16 juin 1884 dans l'affaire de Mme Mary E. Randolph, veuve de feu Wm M. Randolph vs Mme Myra Clark Gaines, No 10 209 et de [illegible] Raoul administrateur de la succession de Mme Louise Hubert, femme de feu E. Warren Moise No 10 206 et au décret supplémentaire rendu dans lesdites affaires le 15me jour de janvier 1887 le soussigné maître de requêtes spécial à la Chancellerie de ladite cour, vendra à l'encan par l'entremise de W. I. Hodgson encanteur, le Samedi 12 mars 1887 à 11 A. M. à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez dans le Premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans aux derniers et plus haut enchérisseurs la propriété décrite ci-dessous appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines, acquise par elle, et dont elle a obtenu possession comme étant une portion de la succession de feu Daniel Clark à savoir:

Propriétés dans le deuxième district

1° Neuf terrains dans l'ilet No 336 bornés par les rues Broad, Toulouse, Dupré et la Promenade Carondelet désignés par les Nos 3 à 5 7 à 8 et 11 à 14, tous inclusivement ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Tout l'ilet No 392 borné par les rues Gayoso, Dupré, Toulouse et St Pierre subdivisé en 24 terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent.

3° Tout l'ilet No 403, borné par les rues Gayoso, Salcedo, Toulouse et St Pierre subdivisé en 24 terrains.

4° Tout l'ilet No 417, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 20 terrains.

5° Tout l'ilet No 418, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, subdivisé en 17 terrains.

6° Vingt-deux des vingt-cinq terrains, de l'ilet No 427, bornés par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 1 à 8, 11 à 15 et 17 à 25, tous inclusivement.

7° Tout l'ilet No 428, borné par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 28 terrains.

8° Deux terrains Nos 3 et 4, faisant face à la rue Ste Anne, dans l'ilet No 430 bornés par les rues Ste Anne, Orléans, Lopez et Rendon.

9° Sept terrains dans l'ilet No 447, bornés par les rues Rendon, Toulouse, St Pierre et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.

10° Tout l'ilet No 448, borné par les rues Rendon, Toulouse, l'Avenue Hagan et la Promenade Carondelet, subdivisé en 26 terrains, et désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement.

11° Deux terrains Nos 25 et 26 dans l'ilet No 355, bornés par les rues Broad, White, St-Philippe et Dumaine et faisant face à la rue Broad.

12° Deux terrains Nos 1 et 2 dans l'ilet No 404, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, St-Pierre et Orléans.

13° Neuf terrains Nos 10 à 18 inclusivement de l'ilet No 405 bornés (Plan Bergerol) par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Orléans.

14° Trois terrains, Nos 5, 16 et 22 de l'ilet No 414, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Dumaine.

15° Deux terrains, Nos 19 et 20, de l'ilet No 379, borné par les rues Dupré ou Cinquième, White ou Sixième, St-Jean et Washington.

Dans le Troisième District.

16° Tout l'ilet irrégulier No 2326, borné par les rues Napoléon St Bernard, Annette, Richelieu, White et le Chemin Gentilly.

17° Tout l'ilet No 2287 borné par les rues Nouvelle Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard, Pleasure et le Chemin Gentilly, subdivisé en 19 terrains.

18° Dix huit terrains dans l'ilet No 1972, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.

19° Tout l'ilet fractionnel No 2472, borné par le Chemin Gentilly, les rues Seré et St-Antoine.

20° La moitié de l'ilet No 2619 borné par les rues Manuel, Union, Beauregard et François.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesure américaine.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par ilet ou subdivisées, d'après les plans qu'on peut voir à l'endroit de la vente.

Conditions—Comptant en passant les titres, ou un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans du jour de la vente, à l'option des acquéreurs. Les billets à crédit porteront 6 pour cent d'intérêt courant et 8 pour cent d'intérêt éventuel, avec hypothèque spéciale et liens du vendeur, et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les billets à crédit seront divisés en coupons, si les vendeurs le désirent. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur toutes les ventes qui seront faites sur les lieux pour lier les ventes et les acquéreurs assumeront les taxes de 1887 en plus de leurs adjudications.

La propriété ci-dessus sera vendue libre de toutes hypothèques et de toutes taxes d'Etat de ville et de desséchement incluant celles de l'année 1886.

Les actes de vente seront exécutés par le Maître de Requêtes à la chancellerie pardevant A. S. Beck, notaire, au No. 60 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.

J. W. GURLEY, Maître de Requêtes spécial à la Chancellerie.
SINGLETON & BROWNE, H. D. OGDEN, Solliciteurs pour les plaignants.
6fév—6 13 20 27—mars 6 13

Meubles de Maison et Effets Mobiliers.

Succession de Alfred Shaw

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—Le MERCREDI, 9 Mars 1887 à 10 heures et demie A. M., au local No. 205 rue Calliope entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de, et conformément à (2) deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," un daté le 14 février 1887, et l'autre un ordre amendé, daté le 18 février 1887, dossier de la cour, No 19,365, pour compte de la succession de Alfred Shaw décédé, il sera vendu à l'encan—

UN LOT DE MEUBLES DE MAISON. Piano, vêtements et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
27fév—27 fév—4, 6mars à la date.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Page.

No. 20,064—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Propriétés de choix dans le premier, quatrième et sixième districts, pour résidences. Garanti un bon placement.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 mars 1887 et un ordre supplémentaire en date du même jour de mars 1887, rendu dans la succession ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dans le Premier District.

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Annonciation, Erato et Calliope, mesurant chacun 19 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent étant une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis désignés par les Nos 34 et 36 rue Constance, elle est construite retirée de la banquette avec parterre ornemental et galerie de devant et corridors en haut et en bas avant 10 chambres sur chaque côté dans la bâtisse principale et les dépendances.

Quatrième District.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coliseum, Chestnut, Washington et Sixième désigné par le No 5 dans l'ilet 155, mesurant 50 pieds, plus ou moins, de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations, un joli cottage en bois à un étage, avec mansarde à deux corps de logis désigné par les Nos 246 et 248 rue Coliseum, construit retiré de la banquette ayant de chaque côté une allée pour voiture et contenant 5 chambres, une écurie et une grande cour sur chaque côté.

Dans le Sixième District.

3° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toledano, Camp, Magazine et Louisiana avenue, désignés par les Nos 18 et 19, le lot No 18 mesure 32 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 161 pieds 4 pouces entre lignes parallèles, le lot No 19 mesure 32 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand shop de charpentier en bois, couvert en ardoises et touchant à la propriété partiellement décrite faisant face à la rue Toledano.

4° Deux certains lots de terre situés dans le 6ème district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toledano, Camp, Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 23 et 24 mesurant chacun 32 pieds 4 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à deux étages à deux corps de logis avec une bâtisse à trois étages dans le fond désignée par le No 176 et 178 rue Toledano.

Les deux corps de logis renferment chacun deux salles à manger et neuf belles chambres à coucher, avec citerne, gaz, galeries devant et derrière et le reste du terrain du côté de la rue du Camp pour améliorations ultérieures: promenade et jardin.

Une moitié d'intérêt indivise dans la propriété ci-dessus décrite appartient à la succession susdite. Les propriétaires de l'autre moitié prennent part à cette vente.

Tous les autres détails seront mentionnés au jour et au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus au gré des acquéreurs comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour la collection des dits billets. Les édifices devront être assurés et les polices transférées aux porteurs des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix de son adjudication. Il devra aussi être fait un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 mars—9 12 19 26—avril 2 9

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence de choix pour famille.

Coin des rues Dryades et St-André et quatre grands terrains près du nouveau Bassin.

A. J. Ward fils et als vs leurs créanciers.

No. 19,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 15 février 1887 il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1° **La résidence en bois à deux étages** [illegible] rue Dryades dans le [illegible] district [illegible] rues St André et Joséphine, 2 terrains désignés par les lettres A et B qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble 75 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Dryades 85 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond 121 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue St André, et 141 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Joséphine, et formant le coin des rues Dryades et St André.

La bâtisse est retirée des deux rues, a une galerie devant et derrière de grands corridors, salon, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine et chambre à bain en bas et cinq chambres à coucher, cabinet de toilette en haut, grande citerne au-dessus d'un appartement en briques, hangars, écurie, etc., et une belle cour pourvue d'un parterre.

On peut prendre possession de la propriété immédiatement.

2° **Quatre terrains de choix pour bâtir,** dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Julia et Delord, désignés par les Nos 114, 115, 116 et 117 contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble 150 pieds 7 pouces de face à la rue Dryades 80 pieds 1 pouce et 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds et 6 pouces sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Julia et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Delord. La contiguïté de cette propriété au Nouveau Bassin la rend avantageuse comme site pour un chantier de bois ou pour emmagasiner un matériel pour bâtisse ou chemin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Woulfe & Rouen, notaires.
22 fév—22—mars 5 12 19 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.

Claire Leblond et als vs. Peter Montfort et al.

No 19,958 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 1er février 1887 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Douane et Bienville, mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 3 lignes le tout au pied américain. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue par les Nos. 32 et 34 rue Bourbon la propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans avec billets hypothécaires, signés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et divisés en coupons si il est nécessaire, portant intérêt de sept pour cent par an jusqu'au paiement final avec toutes les clauses usuelles de non aliénation assurance sur les bâtisses et le transfert de la police au vendeur ou autre détenteur des dits billets, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 19,26—mars 5 12,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carré d'ilet de de terre dans le Sixième District.

Succession de George W. Wintz.

No 636—Vingt-sixième District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un décret de l'Honorable Emile Rost, juge de la 26me Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 5 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

Un carré d'ilet dans le Sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Berrier, Colisée, Valmont et Léontine, désigné comme le carré No 308, renfermant 17 terrains et mesurant 201 pieds, 10 pouces de façade sur chacune des rues Léontine et Valmont sur 276 pieds sur chacune des rues Plaquemine et Perrier.

Conditions—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph H. Spearing, notaire.
9 fév—9 19 26—mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,286—Division E. — François Clos vs ses créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire François Clos soit convoquée et tenue pardevant E. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau No 6 rue Carondelet dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues; que Martin Voorhies, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 fév—